
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 24 janvier 2018
9 h 30**

**Séance tenue le mercredi 24 janvier 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Sophie Mauzerolle et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et invite l'assemblée à observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beryl Wajzman	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite du succès à la mairesse pour la durée de son mandat / Demande à l'administration d'entendre les doléances des commerçants et des maires des villes liées qui souhaitent le dépôt d'un nouveau budget qui respecte la promesse électorale de l'administration de ne pas augmenter les taxes au-delà de l'inflation – Suggestion de retarder l'adoption du budget pour consulter les maires des villes liées afin de revoir le budget et de faire le choix de dépenses judicieuses

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Rhonda Massad	Mme Valérie Plante	Mesures que prendra l'administration pour aider les organismes communautaires de l'Ouest de l'Île à faire face à cette augmentation de taxes qui équivaut à 6 X le taux d'inflation / Comment faire comprendre aux citoyens les justifications de cette hausse
M. Peter Sergakis	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Félicite la mairesse pour son élection / Demande une gestion avisée du budget de la Ville et une justification du non respect des promesses de ne pas augmenter les taxes municipales
M. Chris Eustache	Mme Valérie Plante	Prendre en considération les demandes des citoyens en regard du budget – Échéancier pour recevoir une réponse à ses courriels concernant, notamment, les taxes scolaires

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 57.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Demande à l'administration de travailler avec l'opposition pour trouver des solutions afin de réduire la hausse des taxes - Faire le nécessaire pour revoir le budget et reporter son adoption d'une semaine
Mme Marie-Josée Parent	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Impacts sur l'adoption du Budget de fonctionnement avant le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, retire le qualificatif « fausse » utilisé dans sa réponse à la leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, et le remplace par le qualificatif « erronée ».

Mme Marie-Josée Parent	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Explications souhaitées sur la confection du budget sans connaître les incidences du PTI sur un tel budget ainsi que sur le non respect de l'article 473 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>
------------------------	--	---

Un débat s'engage.

Le conseiller, M. Alan DeSousa, soulève une question de privilège pour préciser que, contrairement aux propos tenus par le président du comité exécutif à cet effet, en 2010 l'administration avait respecté l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* car le PTI avait été déposé aux membres du conseil en même temps que le budget. Ces derniers avaient pris connaissance des dépenses du PTI avant de voter sur le budget. La présidente du conseil informe le conseiller DeSousa que son intervention constitue plus une rectification d'information qu'une question de privilège.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe la présidente du conseil qu'il est en accord avec sa décision sur la question de privilège évoquée par le conseiller DeSousa, et indique qu'il s'agit effectivement d'une rectification apportée à des faits. La présidente du conseil remercie les leaders pour leurs interventions et invite à la poursuite de la période de questions des membres du conseil.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, soulève une question de règlement pour préciser qu'il est tout à fait acceptable qu'un membre de l'opposition officielle soulève une question de privilège lorsqu'il se sent interpellé. La présidente du conseil informe le leader adjoint de l'opposition officielle qu'elle ne fait pas la même lecture que lui de l'intervention du conseiller DeSousa. Elle invite les élus à la poursuite de la période de questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luis Miranda	M. Jean-François Parenteau	Suggère à l'administration de redonner la gestion du déneigement aux arrondissements

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, rappelle aux membres que la séance de cette assemblée porte sur l'adoption du Budget 2018 et que les questions doivent porter sur ce sujet et non sur la compétence des arrondissements versus la ville centre.

M. Luis Miranda	M. Benoit Dorais	Souhaite connaître l'impact du Budget 2018 sur la qualité des services aux citoyens
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Rosannie Filato (M. Benoit Dorais)	Augmentation des tarifs d'accès au Centre Claude Robillard et volonté de retenir les familles à Montréal – importance de l'activité physique et initiation des jeunes aux sports versus la hausse de 25 % des tarifs d'accès aux centres sportifs
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	La conseillère aimerait savoir à quelle page dans le cahier du budget se trouve le montant de 10,5 M\$ qui doit servir à rembourser la taxe de bienvenue pour aider les jeunes familles à accéder à la propriété – Explication demandée sur l'écart entre le montant promis en campagne électorale et le montant réel pour le Programme d'accès à la propriété

À 10h 29,

Il est proposé par Mme Marie Josée Parent
appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité informe l'assemblée que l'administration ne consent pas à la proposition de prolongation.

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent
appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes.

Le débat restreint se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, convient avec les leaders qu'il serait préférable de consentir à la proposition de prolongation afin de permettre aux membres inscrits de faire leur intervention.

La proposition est agréée et la présidente cède la parole au conseiller Langevin.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	M. Benoit Dorais	Suggère à l'administration de prévoir dans le budget 2018 un programme compensatoire pour les aînés qui n'ont que le revenu de la Régie des rentes pour faire face à l'augmentation des taxes et, dans l'affirmative, de l'indexer avec celui de la Régie
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Déplore le non respect de la Politique de la gestion de la dette et de la capacité de payer des citoyens, dans le budget 2018, sans l'approbation des membres du conseil – Urgence de rétablir la confiance des citoyens
Mme Effie Giannou	M. Robert Beaudry (M. Benoit Dorais)	La conseillère demande à l'administration si la hausse des impôts fonciers peut freiner l'élan des grandes entreprises à s'établir à Montréal – Diminution de ces taxes comme incitatif pour les investisseurs qui voudront aider au développement économique de la Ville

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 46.

CM18 0117

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 24 janvier 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège pour déplorer le fait que l'adoption du budget se fasse avant l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, ce qui prive les membres de l'opposition d'informations pertinentes pour bien comprendre le budget et prendre une décision éclairée. Il trouve que cette façon de procéder constitue un manque de respect de la part de l'administration envers les membres et demande à la présidente du conseil de reconnaître son droit de poser une question de privilège à cet effet.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, de lui permettre de prendre la parole sur la question de privilège du chef de l'opposition officielle avant qu'elle rende sa décision. Il explique comprendre la position du chef de l'opposition officielle, mais demande que les questions de privilège soient utilisées pour les fins définies dans le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) et non utilisées pour des commentaires qui relèvent de l'opinion.

La présidente du conseil explique qu'elle comprend les prises de position de chacun et informe que la procédure concernant l'adoption du Budget et du PTI sera tout autrement pour les prochaines années et elle invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 0118

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2018, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 janvier 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM18 0119

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le conseiller Richard Deschamps dépose rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Deschamps remercie tous les membres siégeant sur la Commission sur les finances et l'administration qui ont travaillé intensivement, les citoyens qui ont contribué au bon déroulement des travaux, les membres qui sont venus participer aux travaux ainsi que tous les employés de la ville pour leurs soutiens à divers niveaux.

À 11 h 01, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 11 h 08, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

08.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, poursuit les travaux en procédant à l'étude des dossiers du conseil d'agglomération en orientation au conseil municipal. La leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, prend la parole pour préciser que pour cette séance extraordinaire de l'adoption du budget, l'étude des dossiers doit se faire en suivant l'ordre d'inscription des points. Le leader de la majorité informe l'assemblée qu'il ne voit pas de différence entre procéder à l'étude de l'ordre du jour en débutant avec les dossiers en orientation, comme c'est toujours le cas, étant donné qu'il faut de toute façon étudier l'ordre du jour dans sa totalité.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de règlement pour préciser que comme l'ordre du jour a été adopté dans un ordre spécifique, cet ordre doit être suivi. Il poursuit et indique que si le leader de la majorité veut procéder autrement, il doit faire une proposition ou demander un vote pour tout changement à cet effet. Il souligne également que le projet-pilote d'étudier les dossiers en orientation avant ceux du conseil municipal ne tient que pour les séances ordinaires du conseil et invite, dans ce contexte, le leader de la majorité à respecter le *Règlement sur les règles d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité informe la présidente du conseil qu'il a bien entendu les propos du chef de l'opposition qui sont erronés à son avis et ne comprend pas pourquoi une procédure, qui fonctionne à chaque assemblée, dérange cette fois-ci le déroulement de cette assemblée. Il poursuit et mentionne que c'est la prérogative de l'administration en place d'appeler les points inscrits selon l'ordre de son choix.

La présidente du conseil demande au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, de justifier les raisons de sa requête à l'effet de ne pas procéder à l'étude de l'ordre du jour, comme à l'habitude. Ce dernier informe la présidente du conseil qu'un règlement a été voté pour voir à ce que le déroulement des assemblées se fasse dans un certain ordre. Il poursuit et mentionne que selon ledit règlement, si le leader de la majorité souhaite apporter toute modification à l'ordre du jour, il doit soumettre une proposition à cet effet ou bien avoir l'accord préalable des membres de l'opposition.

La présidente du conseil demande au leader adjoint de l'opposition officielle de lui expliquer plus à fond la raison du désaccord de sa formation à ce que l'étude de l'ordre du jour se fasse comme il est de coutume. Le leader adjoint explique que le projet-pilote qui consiste à étudier les dossiers en orientation avant ceux du conseil municipal afin de les terminer avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération, dans le cas où il y aurait poursuite des travaux du conseil au-delà de cette échéance, n'est valable que pour les séances ordinaires. Toutefois, il propose au leader de la majorité de réunir les articles 30.01 et 80.01 (30.01) afin de permettre aux membres d'intervenir sur ces articles simultanément dans le but de tenir un discours cohérent en regard de l'adoption du budget. La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle pour sa proposition et demande au leader de la majorité de considérer cette proposition.

Le leader de la majorité informe la présidente du conseil que l'administration prend en considération la proposition du leader adjoint de l'opposition officielle. Cependant, il souhaite quand même s'exprimer sur tout ce qui a été dit. Il précise que le projet-pilote dont fait mention l'opposition officielle a été instauré par ces derniers lorsqu'ils formaient l'administration au pouvoir, afin que les « motions » de l'opposition officielle soient votées tard le mardi soir, lorsqu'il ne restait plus aucun journaliste dans la galerie de presse. Il poursuit et mentionne qu'en réalité, la raison de ce projet pilote est due au fait qu'il est arrivé une fois en 2010 que la séance du conseil municipal ait failli se poursuivre après la séance du conseil d'agglomération. Par ailleurs, il souligne qu'à la rencontre des leaders avec la présidente du conseil, il s'était renseigné auprès de la leader de l'opposition officielle pour savoir si elle avait une préférence particulière en ce qui concerne l'étude de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire et rien n'a été signalé.

La présidente du conseil informe le leader de la majorité que l'entente convenue à la rencontre avec les leaders était la suivante, soit l'étude de l'ordre du jour dans l'ordre d'inscription des points. Elle poursuit et mentionne qu'il y a actuellement une proposition de réunion de deux points du leader adjoint de l'opposition officielle et demande au leader de la majorité s'il est possible de statuer sur la proposition, sans revenir sur l'historique de la justification de l'instauration du projet-pilote. Le leader de la majorité accepte la proposition de réunion et mentionne que si cette requête avait été faite dès le début, il aurait accepté une telle proposition et qu'un tel débat aurait été évité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 80.01 (30.01) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0120

Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Lionel Perez

de présenter un amendement à l'article 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet de prévoir un Programme d'aide aux entreprises qui se lit comme suit :

« Attendu que les chantiers déployés en secteurs commerciaux peuvent engendrer des difficultés d'accès aux places d'affaires pour les consommateurs de biens et de services et ainsi provoquer une diminution notable de la clientèle et, par conséquent, des revenus des commerçants et autres gens d'affaires;

Attendu que les commerçants réclamaient depuis plusieurs années que la Ville puisse les compenser ou les aider financièrement pour les pertes de revenus causées par les chantiers;

Attendu que le gouvernement du Québec a reconnu ce constat sur le développement économique de la Ville de Montréal et, par le fait même, a accordé de nouveaux pouvoirs à la Ville afin de soutenir sa communauté d'affaires en compensant les baisses de revenus causées par les chantiers;

Attendu que le projet de loi 121, *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* a été adoptée le 21 septembre dernier (« PL 121 »);

Attendu que le PL 121 permet à la Ville d'adopter un programme d'aide destiné aux entreprises qui subissent des pertes de revenus substantielles en raison de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures exécutés par ou pour la Ville;

Attendu que ce programme peut porter sur des travaux exécutés avant l'entrée en vigueur du PL 121, mais exécutés après le 31 décembre 2015;

Attendu que l'administration de la Ville doit passer de la parole aux actes et démontrer clairement sa volonté d'agir en ce sens en identifiant un montant au budget 2018 et rassurer les commerçants que les crédits seront disponibles dès cette année;

Attendu que l'opposition officielle a fait la demande et obtenu un Certificat du Trésorier en lien avec une proposition d'amendement du budget 2018 prévoyant un « Programme d'aide aux entreprises - commerçant en chantiers », confirmant que cette proposition d'amendement au budget était recevable et n'affectant pas l'équilibre budgétaire;

Il est proposé :

d'amender le budget de fonctionnement 2018 afin de prévoir une somme de 10 M\$ au budget de 2018 consacrée à un « Programme d'aide aux entreprises - commerçants et chantiers »;

de prendre cette somme, soit 10 M\$, à même le budget 2018 des « Crédits pour dépenses contingentes » au chapitre des dépenses communes (*référence : page 216, tableau 154, du cahier du budget de fonctionnement 2018*). »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez, recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du Trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le conseiller Salem utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (37)

Ouverture des portes: La conseillère Montgomery ainsi que les conseillers Norris et Ryan, entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 24
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de présenter un amendement à l'article 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet d'alléger les charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels qui se lit comme suit :

« Attendu l'ampleur des réaction des résidents et des gens d'affaires montréalais dénonçant l'augmentation moyenne de 3,3 % du compte de taxes des immeubles résidentiels et de 3 % des immeubles non résidentiels;

Attendu que le budget 2018, tel que présenté par l'administration Plante-Dorais, propose des augmentations de charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels qui ne tiennent pas compte de la capacité de payer des contribuables montréalais;

Attendu que le budget 2018, tel que présenté par l'administration Plante-Dorais, propose des augmentations de charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels au-dessus du taux d'inflation projeté;

Attendu qu'il est important de poursuivre les efforts de contrôle serré des dépenses de fonctionnement consentis au cours des dernières années afin de limiter l'augmentation annuelle des charges fiscales et de dégager des sommes d'argent pour le paiement au comptant de nos investissements en immobilisations;

Attendu la pression engendrée par ces augmentations du compte de taxes sur le budget des résidents et des gens d'affaires;

Attendu les effets négatifs de ces augmentations du compte de taxes sur la rétention de nos familles et de nos commerçants;

Attendu que l'opposition officielle a fait la demande et obtenu un certificat du Trésorier en lien avec une proposition d'amendement du budget 2018 prévoyant une réduction des charges fiscales de 1,1 % pour les immeubles résidentiels et de 0,8 % pour des immeubles non résidentiels par le biais de la taxation relative à l'eau d'un montant de 27,4 M\$, confirmant que cette proposition d'amendement au budget était recevable et n'affectant pas l'équilibre budgétaire;

Il est proposé :

d'amender le budget de fonctionnement 2018 afin de réduire les charges fiscales de 1,1 % pour les immeubles résidentiels et de 0,8 % pour les immeubles non résidentiels par le biais de la taxation relative à l'eau d'un montant de 27,4 M\$;

de prendre cette somme, soit 27,4 M\$, à même l'excédent, avec affectations, des dépenses sur les revenus du Fonds de l'eau en réduisant l'affectation « Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau » d'une somme équivalente (*référence : annexe 6 du cahier du budget de fonctionnement 2018*). »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, du conseiller DeSousa recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du Trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

À 12 h 12, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (40)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.01.

À 14 h 58, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 15 h 06, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil invite les membres du conseil à revoir la liste des mots antiparlementaires afin d'éviter d'utiliser, lors des prochaines interventions, des mots tels que « trahir; erreur; blind et stupidity »

qui se trouvent sur la liste. Elle demande aux membres d'utiliser un des nombreux synonymes existants pour ces mots.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil réitère à nouveau aux membres, sa demande de revoir la liste des mots et antiparlementaires afin d'éviter de les utiliser lors des interventions. Elle informe le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, que l'expression « mettre ses culottes » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande d'éviter son utilisation à l'avenir.

Le débat se poursuit.

Le président du comité exécutif soulève une question de privilège pour demander au chef de l'opposition officielle de retirer les mots « résultats financiers » qu'il lui attribue d'avoir utilisés lors de son intervention. Il précise qu'il a utilisé les mots « d'écarts financiers » pour expliquer le manque à gagner de 358 M\$ dans le budget. La leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, prend la parole pour souligner que, selon la définition du leader de la majorité, M. François Limoges, l'intervention du président du comité exécutif est plus une rectification qu'une question de privilège, et précise que ses commentaires ne constituent qu'une clarification des faits.

Le leader de la majorité précise que la question de privilège ne doit pas servir à la rectification ou la clarification des faits. Il estime que les privilèges du président du comité exécutif ont été atteints car le chef de l'opposition officielle a tenté d'intervertir, à escient, deux termes pour nuire à la réputation et, à cette fin, il considère que la question de privilège était de mise, mais il laisse toutefois à la présidente du conseil la prérogative de trancher.

Le chef de l'opposition officielle explique qu'il ne tente en aucun cas d'induire le conseil en erreur puisqu'il ne fait que citer l'extrait des propos tenus par le président du comité exécutif et relatés dans le journal La Presse, en date du 9 novembre 2017. Il poursuit et indique qu'à plusieurs reprises, en tribune, l'administration a parlé de « résultats financiers » et même de « déficit » après les élections, et qu'elle a changé de terminologie seulement depuis le dépôt du budget pour parler « d'écart ». La présidente du conseil est d'accord avec le fait qu'il s'agit d'une rectification de choix de mots et rejette la question de privilège invoquée. Elle remercie les intervenants pour les précisions apportées et invite la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à prendre la parole.

La mairesse de Montréal utilise son droit de réplique.

La conseillère Karine Boivin-Roy soulève une question de privilège pour demander le retrait de l'expression « cacher des choses » utilisée dans l'intervention de la mairesse, car « cacher » figure sur la liste des mots antiparlementaires.

Un débat restreint s'engage sur la détermination des questions de privilège.

La leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, soulève une question de règlement pour préciser que l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) autorise en tout temps un membre, malgré l'article 65, à saisir le conseil d'une

violation de droits ou de privilèges s'il se croit atteint dans son honneur ou s'il estime que les droits, privilèges et prérogatives du conseil sont lésés.

La présidente du conseil informe les membres qu'elle a entendu leurs points de vue et qu'à l'avenir, elle décidera, à juste titre, de reconnaître ou pas les questions de privilège. Elle invite la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, à prendre la parole

La leader adjointe de la majorité prend la parole pour demander à la présidente du conseil de statuer à quel moment reprendre les membres du conseil lorsqu'ils utilisent des mots antiparlementaires car plusieurs ont été prononcés lors des différentes interventions de l'opposition officielle sans qu'il y ait eu d'intervention de la part de l'administration. Elle poursuit en demandant aux membres d'en discuter lors d'une séance de la Commission de la présidence du conseil et aussi d'en profiter pour s'entendre sur le moment opportun pour accorder une question de privilège, à savoir pendant ou à la fin d'une intervention, et ce, afin de réduire les débats inutiles.

Un débat restreint s'engage entre le leader de la majorité et le leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil informe les membres que, comme le prévoit le règlement, tout membre a le droit de se lever en tout temps pour soulever une question de privilège. Cependant, pour une question de fluidité, elle n'autorisera les questions de privilèges qu'à la fin des interventions et sera la seule à décider si elle accepte ou non de reconnaître cette question de privilège. Elle invite la mairesse à poursuivre sa réplique.

La mairesse de Montréal poursuit son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 24

La présidente du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1173843014

CM18 0121

Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Lionel Perez

de présenter un amendement à l'article 80.01 (30.01) présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet de prévoir un Programme d'aide aux entreprises qui se lit comme suit :

« Attendu que les chantiers déployés en secteurs commerciaux peuvent engendrer des difficultés d'accès aux places d'affaires pour les consommateurs de biens et de services et ainsi provoquer une diminution notable de la clientèle et, par conséquent, des revenus des commerçants et autres gens d'affaires;

Attendu que les commerçants réclamaient depuis plusieurs années que la Ville puisse les compenser ou les aider financièrement pour les pertes de revenus causées par les chantiers;

Attendu que le gouvernement du Québec a reconnu ce constat sur le développement économique de la Ville de Montréal et, par le fait même, a accordé de nouveaux pouvoirs à la Ville afin de soutenir sa communauté d'affaires en compensant les baisses de revenus causées par les chantiers;

Attendu que le projet de loi 121, *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* a été adoptée le 21 septembre dernier (« PL 121 »);

Attendu que le PL 121 permet à la Ville d'adopter un programme d'aide destiné aux entreprises qui subissent des pertes de revenus substantielles en raison de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures exécutés par ou pour la Ville;

Attendu que ce programme peut porter sur des travaux exécutés avant l'entrée en vigueur du PL 121, mais exécutés après le 31 décembre 2015;

Attendu que l'administration de la Ville doit passer de la parole aux actes et démontrer clairement sa volonté d'agir en ce sens en identifiant un montant au budget 2018 et rassurer les commerçants que les crédits seront disponibles dès cette année;

Attendu que l'opposition officielle a fait la demande et obtenu un Certificat du Trésorier en lien avec une proposition d'amendement du budget 2018 prévoyant un « Programme d'aide aux entreprises - commerçant en chantiers », confirmant que cette proposition d'amendement au budget était recevable et n'affectant pas l'équilibre budgétaire;

Il est proposé :

d'amender le budget de fonctionnement 2018 afin de prévoir une somme de 10 M\$ au budget de 2018 consacrée à un « Programme d'aide aux entreprises - commerçants et chantiers »;

de prendre cette somme, soit 10 M\$, à même le budget 2018 des « Crédits pour dépenses contingentes » au chapitre des dépenses communes (référence : page 216, tableau 154, du cahier du budget de fonctionnement 2018). »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez, recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du Trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le conseiller Salem utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (37)

Ouverture des portes: La conseillère Montgomery ainsi que les conseillers Norris et Ryan, entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 24
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller Salem et du chef de l'opposition officielle, M. Perez, rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de présenter un amendement à l'article 80.01 (30.01) présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet d'alléger les charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels qui se lit comme suit :

« Attendu l'ampleur des réaction des résidents et des gens d'affaires montréalais dénonçant l'augmentation moyenne de 3,3 % du compte de taxes des immeubles résidentiels et de 3 % des immeubles non résidentiels;

Attendu que le budget 2018, tel que présenté par l'administration Plante-Dorais, propose des augmentations de charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels qui ne tiennent pas compte de la capacité de payer des contribuables montréalais;

Attendu que le budget 2018, tel que présenté par l'administration Plante-Dorais, propose des augmentations de charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels au-dessus du taux d'inflation projeté;

Attendu qu'il est important de poursuivre les efforts de contrôle serré des dépenses de fonctionnement consentis au cours des dernières années afin de limiter l'augmentation annuelle des charges fiscales et de dégager des sommes d'argent pour le paiement au comptant de nos investissements en immobilisations;

Attendu la pression engendrée par ces augmentations du compte de taxes sur le budget des résidents et des gens d'affaires;

Attendu les effets négatifs de ces augmentations du compte de taxes sur la rétention de nos familles et de nos commerçants;

Attendu que l'opposition officielle a fait la demande et obtenu un certificat du Trésorier en lien avec une proposition d'amendement du budget 2018 prévoyant une réduction des charges fiscales de 1,1 % pour les immeubles résidentiels et de 0,8 % pour des immeubles non résidentiels par le biais de la taxation relative à l'eau d'un montant de 27,4 M\$, confirmant que cette proposition d'amendement au budget était recevable et n'affectant pas l'équilibre budgétaire;

Il est proposé :

d'amender le budget de fonctionnement 2018 afin de réduire les charges fiscales de 1,1 % pour les immeubles résidentiels et de 0,8 % pour les immeubles non résidentiels par le biais de la taxation relative à l'eau d'un montant de 27,4 M\$;

de prendre cette somme, soit 27,4 M\$, à même l'excédent, avec affectations, des dépenses sur les revenus du Fonds de l'eau en réduisant l'affectation « Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau » d'une somme équivalente (*référence : annexe 6 du cahier du budget de fonctionnement 2018*). »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, du conseiller DeSousa recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du Trésorier.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

À 12 h 12, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (40)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 40

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.01).

À 14 h 58, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

À 15 h 06, la présidente du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil invite les membres du conseil à revoir la liste des mots antiparlementaires afin d'éviter d'utiliser, lors des prochaines interventions, des mots tels que « trahir; erreur; blind et stupidity » qui se trouvent sur la liste. Elle demande aux membres d'utiliser un des nombreux synonymes existants pour ces mots.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil réitère à nouveau aux membres, sa demande de revoir la liste des mots et antiparlementaires afin d'éviter de les utiliser lors des interventions. Elle informe le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, que l'expression « mettre ses culottes » figure sur la liste des mots antiparlementaires et lui demande d'éviter son utilisation à l'avenir.

Le débat se poursuit.

Le président du comité exécutif soulève une question de privilège pour demander au chef de l'opposition officielle de retirer les mots « résultats financiers » qu'il lui attribue d'avoir utilisés lors de son intervention. Il précise qu'il a utilisé les mots « d'écarts financiers » pour expliquer le manque à gagner de 358 M\$ dans le budget. La leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, prend la parole pour souligner que, selon la définition du leader de la majorité, M. François Limoges, l'intervention du président du comité exécutif est plus une rectification qu'une question de privilège, et précise que ses commentaires ne constituent qu'une clarification des faits.

Le leader de la majorité précise que la question de privilège ne doit pas servir à la rectification ou la clarification des faits. Il estime que les privilèges du président du comité exécutif ont été atteints car le chef de l'opposition officielle a tenté d'intervertir, à escient, deux termes pour nuire à la réputation et, à cette fin, il considère que la question de privilège était de mise, mais il laisse toutefois à la présidente du conseil la prérogative de trancher.

Le chef de l'opposition officielle explique qu'il ne tente en aucun cas d'induire le conseil en erreur puisqu'il ne fait que citer l'extrait des propos tenus par le président du comité exécutif et relatés dans le journal La Presse, en date du 9 novembre 2017. Il poursuit et indique qu'à plusieurs reprises, en tribune, l'administration a parlé de « résultats financiers » et même de « déficit » après les élections, et qu'elle a changé de terminologie seulement depuis le dépôt du budget pour parler « d'écart ». La présidente du conseil est d'accord avec le fait qu'il s'agit d'une rectification de choix de mots et rejette la question de privilège invoquée. Elle remercie les intervenants pour les précisions apportées et invite la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à prendre la parole.

La mairesse de Montréal utilise son droit de réplique.

La conseillère Karine Boivin-Roy soulève une question de privilège pour demander le retrait de l'expression « cacher des choses » utilisée dans l'intervention de la mairesse, car « cacher » figure sur la liste des mots antiparlementaires.

Un débat restreint s'engage sur la détermination des questions de privilège.

La leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, soulève une question de règlement pour préciser que l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) autorise en tout temps un membre, malgré l'article 65, à saisir le conseil d'une violation de droits ou de privilèges s'il se croit atteint dans son honneur ou s'il estime que les droits, privilèges et prérogatives du conseil sont lésés.

La présidente du conseil informe les membres qu'elle a entendu leurs points de vue et qu'à l'avenir, elle décidera, à juste titre, de reconnaître ou pas les questions de privilège. Elle invite la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, à prendre la parole

La leader adjointe de la majorité prend la parole pour demander à la présidente du conseil de statuer à quel moment reprendre les membres du conseil lorsqu'ils utilisent des mots antiparlementaires car plusieurs ont été prononcés lors des différentes interventions de l'opposition officielle sans qu'il y ait eu d'intervention de la part de l'administration. Elle poursuit en demandant aux membres d'en discuter lors d'une séance de la Commission de la présidence du conseil et aussi d'en profiter pour s'entendre sur le moment opportun pour accorder une question de privilège, à savoir pendant ou à la fin d'une intervention, et ce, afin de réduire les débats inutiles.

Un débat restreint s'engage entre le leader de la majorité et le leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil informe les membres que, comme le prévoit le règlement, tout membre a le droit de se lever en tout temps pour soulever une question de privilège. Cependant, pour une question de fluidité, elle n'autorisera les questions de privilèges qu'à la fin des interventions et sera la seule à décider si elle accepte ou non de reconnaître cette question de privilège. Elle invite la mairesse à poursuivre sa réplique.

La mairesse de Montréal poursuit son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarak, Miranda et Hénault (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 24

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.02 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0122

Approbation du budget 2018 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0017;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le budget 2018 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.02 1172904008

CM18 0123

Approbation du budget 2018 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le budget 2018 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1172904009

CM18 0124

Contributions financières et quote-part 2018 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2018 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	28 209 000 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 130 600 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1173843021

CM18 0125

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Il est résolu que la somme de 205,9 M\$ prise à même le fond général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.05 1173843018

CM18 0126

Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0008;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FONS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER 2018)

1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2018, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	229 169	2,806
Beaconsfield	405 298	4,962
Côte-Saint-Luc	548 971	6,721
Dollard-Des Ormeaux	798 088	9,771
Dorval	1 416 193	17,338
Hampstead	194 656	2,383
L'Île-Dorval	1 258	0,015
Kirkland	579 790	7,098
Mont-Royal	984 615	12,055
Montréal-Est	341 067	4,176
Montréal-Ouest	109 976	1,346
Pointe-Claire	1 227 216	15,025
Senneville	67 181	0,822
Sainte-Anne-de-Bellevue	169 225	2,072
Westmount	1 095 295	13,410
Total	8 168 000	100,000

Source : Ville de Montréal

2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2018, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1173843012

CM18 0127

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2018 (Volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1172904010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0128

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier 2018 par sa résolution CM18 0006 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.01 1176812002

Règlement 18-002

CM18 0129

Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les taxes (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier 2018 par sa résolution CM18 0007 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2018) ».

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.01.

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (40)

Votent contre: Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Résultat:
En faveur : 40
Contre : 24

La présidente du conseil déclare l'article 42.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1173843007

Règlement 18-003

CM18 0130

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier 2018 par sa résolution CM18 0008 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0025;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1173843008

Règlement 18-004

CM18 0131

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier 2018 par sa résolution CM18 0009 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1173843006

Règlement 18-005

CM18 0132

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) à l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier 2018 par sa résolution CM18 0010 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1173843013

Règlement 10-007-2

CM18 0133

Adoption - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010) à l'assemblée du conseil municipal du 10 janvier 2018 par sa résolution CM18 0011 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0029

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.06 1173843023

Règlement 14-010-1

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.02) à 80.01 (30.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0134

Approbation du budget 2018 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget de 2018 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1173843016
80.01 (30.02)

CM18 0135

Approbation du budget 2018 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2018 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1172904003
80.01 (30.03)

CM18 0136

Approbation du budget 2018 du Conseil des Arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2018 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1172904004
80.01 (30.04)

CM18 0137

Approbation du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1172904005
80.01 (30.05)

CM18 0138

Approbation du budget 2018 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2018 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

1172904006
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.07) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0139**Approbation du budget 2018 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2018 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

1172904007
80.01 (30.07)

CM18 0140**Contributions financières et quote-part 2018 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2018 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	574 300 000 \$
Conseil des arts	16 950 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	14 104 000 \$
Bureau du taxi de Montréal	4 577 800 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 568 000 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173843022
80.01 (30.08)

CM18 0141**Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2018)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2018)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1173843020
80.01 (30.09)

CM18 0142**Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 110,3 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1173843019
80.01 (30.10)

CM18 0143

Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2018)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2018 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2018 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2018 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2018.

Adopté à l'unanimité.

1173843010
80.01 (30.11)

CM18 0144

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2018 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1172904011
80.01 (30.12)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0145

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) ».

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Downey, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 24

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (42.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1176812003
80.01 (42.01)

CM18 0146

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018) »,

Adopté à l'unanimité.

1173843009
80.01 (42.02)

CM18 0147

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité.

1173843011
80.01 (42.03)

CM18 0148

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1173843017
80.01 (42.04)

CM18 0149

Adoption - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1173843024
80.01 (42.05)

À 16 h 34, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE